L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 19 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE TRICORNE

Par Pedro de Alarcon.

—C'est tout de même, puisque j'apporte un ordre écrit de Sa Grâce... Bonsoir, oncle Lucas, ajouta l'alguazil en entrant.

—Dieu te garde, Tonuelo, répondit le meunier.

—Voyons ce que c'est que cet ordre. Le sieur Lopez aurait bien pu choisir une heure plus opportune pour déranger un honnête homme. C'est ta faute, bien entendu, tu te seras attardé à boire, veux-tu encore un coup?

—Non, monsieur, nous n'en avons pas le temps, il faut que vous me suiviez immédiatement. Lisez l'ordre.

—Comment! moi, te suivre? s'écria l'oncle Lucas, entrant dans le moulin l'ordre à la main. Voyons, Frasquita, éclaire-moi!

La sena Frasquita lâcha quelque chose qu'elle tenait à la main et décrocha la lampe.

L'oncle Lucas regarda rapidement l'objet que sa femme avait laissé tomber et reconnut que c'était son mousquet, qui se chargeait avec des balles d'une demi-livre.

Il prit le menton de sa femme et lui dit avec tendresse:

—Tu vaux ton pesant d'or.

Frasquita, pâle et froide comme une statue, éleva la lampe qu'elle tenait avec deux doigts, sans que le plus faible tremblement l'agitât, et répondit brièvement:

—Lis!

L'ordre était ainsi conçu:

"Pour le service de S. M. le roi notre maître Q. D. G., je somme Lucas Fernandez, meunier de ce voisinage, de se présenter immédiatement devant mon autorité, sans excuse ni prétexte, lui faisant remarquer que, comme il s'agit d'affaires secrètes, il n'en doit parler à personne, s'il ne veut encourir le châtiment dû à sa désobéissance.

"L'alcade
"JUAN LOPEZ."

Il y avait une croix au lieu de signature.

—Qu'est-ce que tout ceci signifie? Pourquoi cet ordre? demanda l'oncle Lucas à l'alguazil.

Je n'en sais rien, répondit le rustre, gaillard d'une trentaine d'années, dont le visage anguleux, vraie face de voleur et d'assassin, était loin d'exprimer la franchise. Je crois qu'il est question d'une affaire de sorcellerie ou de fausse monnaie. Mais la chose ne vous regarde pas. On vous appelle comme témoin ou comme expert. Enfin, je ne suis pas très au courant. Le sieur Juan Lopez vous expliquera cela dans tous les détails.

—C'est bien! Dis-lui que j'irai demain.

—Comment demain! C'est à l'instant même qu'il faut venir, sans perdre une minute.... Voyez l'ordre de l'alcade.

Il se fit un silence.

Les yeux de Frasquita jetaient des flammes, ceux de l'oncle Lucas étaient fixés à terre comme s'ils eussent cherché quelque chose.

—Tu m'accorderas au moins, dit-il en levant la tête, le temps nécessaire pour aller à l'écurie harnacher l'ânesse.

—Ni ânesse, ni ânon! répliqua l'alguazil, vous pouvez bien marcher l'espace d'une demi-lieue! La nuit est belle, il fait clair de lune.

—N'importe, je suis las.

—Eh bien, alors, ne perdons pas de temps, je vais vous aider à préparer la bête.

—Holà! crains-tu que je ne m'échappe?

—Je ne crains rien, répondit Tonuelo, avec la froideur d'un scélérat, je suis la justice, moi.

Et, parlant ainsi, il laissa voir ses armes cachées sous la capote.

—Tonuelo, dit la meunière, puisque tu vas à l'écurie, selle l'autre ânesse.

—Pour qui? demanda le meunier.

—Pour moi. Je vais avec vous.

—Cela ne se peut pas, sena Frasquita, objecta l'alguazil. J'ai l'ordre de n'emmener que votre mari et d'empêcher que vous ne le suiviez; mon emploi et ma tête en dépendent, à ce que m'a certifié le sieur Juan Lopez. Ainsi donc, marchons, oncle Lucas.

Et il se dirigea vers la porte.

—C'est trop fort! s'écria la meunière.

—Je devine la chose.... lui dit l'oncle Lucas de manière à n'être pas entendu de Tonuelo.

—Veux-tu que j'aille à la ville, dit entre ses dents la Navarraise, et que je prévienne le corrégidor de ce qui nous arrive?

—Non, répondit l'oncle Lucas tout haut.

—Alors que veux-tu que je fasse?

—Que tu me regardes, répondit l'ancien soldat.

Les deux époux se regardèrent en silence et furent si satisfaits tous deux de la tranquillité et énergique résolution que leurs âmes se communiquèrent, qu'ils finirent par hausser les épaules et éclater de rire.

Après cela, Lucas alluma une autre lampe et marcha vers l'écurie en disant à Tonuelo d'un air ironique:

—Allons, viens, mon ami; puisque tu es si aimable, aide moi.

Tonuelo le suivit en chantonnant un couplet.

Quelques minutes après, l'oncle Lucas sortait du moulin, monté sur une belle ânesse, sous l'escorte de l'alguazil.

Les adieux des deux époux se bornèrent à ceci:

—Ferme tout!

—Il fait frais, couvre-toi bien! et la porte fut fermée au verrou.

Il n'y eut ni embrassements, ni tendres regards. Pourquoi faire?

XVI.

Maintenant suivons l'oncle Lucas et Tonuelo.

Ils avaient franchi déjà un quart de lieue, le meunier monté sur son ânesse que l'alguazil excitait avec son bâton de commandement, lorsqu'ils aperçurent une ombre démesurée qui venait à eux.

Cette ombre se détacha distinctement sur le ciel éclairé par la lune, et s'y dessina avec une telle précision que le meunier s'écria aussitôt:

—Tonuelo, celui-là est Gardana, avec son tricorne et ses jambes de fil d'archal!

Mais avant que l'interpellé eût répondu l'ombre désireuse sans doute d'éluder la rencontre, avait abandonné le chemin et s'était mise à courir à travers champs avec la vitesse d'un oiseau de nuit.

—Je ne vois personne, répondit Tonuelo tout naturellement.

—Ni moi non plus, répliqua l'oncle Lucas, cachant son jeu.

Les soupçons qu'il avait conçus au moulin commencèrent à prendre une forme dessinée dans son esprit inquiet.

—Ce voyage, se dit-il en lui-même, est un stratagème du corrégidor... La déclaration que j'ai entendue aujourd'hui du haut de la treille m'a montré que le vieux coquin ne voulait plus attendre. Cette nuit donc, sans aucun doute, il reviendra au moulin, et pour cela il a commencé par se débarrasser de moi. Mais que m'importe! Frasquita sera toujours Frasquita... Elle n'ouvrira pas la porte, quand bien même on mettrait le feu à la maison. Je dis plus, l'ouvrît-elle, et le corrégidor arrivât-il par une ruse quelconque à surprendre ma Navarraise, —je n'aurais rien à redouter, Frasquita sera toujours ma Frasquita! Cependant il est bon que je retourne chez moi le plus tôt possible!

Réfléchissant ainsi, l'oncle Lucas arriva chez l'alcade.

XVII

Le sieur Juan Lopez qui, comme particulier et comme alcade, était la tyrannie et l'orgueil personnifiés lorsqu'il traitait avec les inférieurs, ne dédaignait pas cependant, après qu'il avait terminé ses affaires officielles, de boire une pinte de vin en compagnie de son secrétaire et du sacristain. Cette opération touchait presque à sa fin ce soir là lorsque le meunier comparut devant lui.

—Holà, oncle Lucas, lui dit-il en se grattant la tête pour y exciter la veine du mensonge. Comment va votre santé? Donnez-lui un verre de vin! Et la sena Frasquita? Toujours florissante! Il y a longtemps que je ne l'ai vue! Eh! eh! vous faites de fameuse farine tous deux! On dirait que notre pain de seigle est pétri avec le froment le plus pur!... Voyons... asseyez-vous, et reposez-vous! Dieu merci, nous ne sommes pas pressés.

—Du diable si je le suis pour ma part! répondit l'oncle Lucas, qui jusqu'alors n'avait pas ouvert la bouche, mais dont la méfiance était excitée encore par cet accueil amical succédant à une si terrible sommation.

—Eh bien alors, continua l'alcade, puisque vous n'êtes pas pressé, vous coucherez ici cette nuit, et demain de bonne heure nous dépêcherons notre petite affaire.

—J'y consens, répondit l'oncle Lucas avec une diplomatie au moins égale à celle du sieur Juan Lopez. La chose n'étant pas urgente, je reste.

—Ni urgente ni dangereuse pour vous, ajouta l'alcade, trompé par celui-là même qu'il croyait sa dupe.

—Vous pouvez être tranquille.... Dis donc, Tonuelo, avance ce demi-boisseau pour faire asseoir l'oncle Lucas. Après vous! dit-il au meunier en lui présentant le verre plein.

—Il est en de bonnes mains; buvez.

—Donc, à votre santé! dit le sieur Lopez buvant la moitié du vin.

—A la vôtre, monsieur l'alcade, répliqua l'oncle Lucas vidant l'autre moitié.

—Manuela, dis à ta maîtresse qu'elle mette un lit de plumes dans le grenier pour l'oncle Lucas qui reste à coucher ici.

—Non.... en aucune façon! Je dors comme un roi sur la paille.

—Remarquez que nous avons des lits de plumes.

—Je n'en doute pas! Mais pourquoi voulez-vous déranger votre famille? J'ai ma capote.

—Comme vous voudrez.

—Ce que vous allez me permettre, continua l'oncle Lucas, bâillant à se décrocher la mâchoire, c'est de me coucher sans retard. Cette nuit, j'ai eu beaucoup de besogne au moulin, et je n'ai pas encore fermé l'œil.....

—Accordé, répondit majestueusement l'alcade. Vous pouvez vous retirer. Attendez qu'on vous éclaire........ Tonuelo, conduis l'oncle Lucas au grenier.

—Par ici, dit Tonuelo, emportant le pichet pour boire les quelques gouttes qui y restaient.

—A demain, si Dieu le permet, ajouta le sacristain, après avoir égoutté tous les verres.

Et il partit en titubant et en chantant joyeusement le *De Profundis*.

—Eh bien, mon ami, dit l'alcade au secrétaire quand ils furent seuls, l'oncle Lucas ne se doute de rien, nous pouvons nous coucher tranquillement. Grand bien vous fasse, monsieur le corrégidor!

XVIII

Cinq minutes après, un homme se laissait glisser de la fenêtre du grenier de l'alcade dans une basse-cour où il y avait un hangar et sous le hangar un râtelier. A ce râtelier était attachés six ou huit chevaux de races différentes.

L'homme détacha une ânesse, qui par parenthèse était restée harnachée, et s'achemina en la conduisant par la bride vers la porte de la basse cour, dont il tira le verrou tout doucement. Il se trouva au milieu de la campagne, enfourcha sa bête, la talonna et partit comme une flèche dans la direction de la ville en évitant la route ordinaire pour courir à travers champs.

C'était l'oncle Lucas qui rentrait au moulin.

XIX

—Je défie tous les alcades réunis de m'en faire accroire!.... se disait-il.—Demain matin j'irai, par mesure de précaution, chez monseigneur, et lui conterai ce qui m'est arrivé cette nuit. M'appeler en toute hâte à neuf heures du soir et avec tant de mystère! S'opposer à ce que ma femme m'accompagne! Me parler du service du roi, de fausse monnaie, de sorcières et de revenants, pour me servir ensuite deux verres de vin et m'envoyer coucher! La chose ne peut être plus claire! Garduna a dû apporter au bourg ces instructions de la part du corrégidor, et à cette heure ce dernier commence sa campagne contre ma femme.... Peut-être le rencontrerai-je frappant à la porte du moulin! Peut-être est-il déjà dans la place!.... Peut-être!.... Mais qu'allais-je dire? Douter de ma Navarraise!.... Oh! c'est offenser Dieu! Impossible qu'elle!..... Impossible que ma Frasquita!.... Mais que dis-je? Y a-t-il quelque chose d'impossible en ce monde? Ne m'a-t-elle pas épousé, elle si belle et moi si laid?

A cette dernière réflexion, le pauvre bossu se mit presque à pleurer.

Il arrêta sa monture afin de se calmer, soupira profondément, fit une cigarette, battit le briquet et obtint du feu.

A ce moment il entendit un bruit de pas sur le chemin, qui se trouvait à trois cents mètres de lui.

—Quelle imprudence! dit-il. Si on me cherche, cette lueur m'aura fait découvrir!

Il éteignit sa cigarette, descendit de l'ânesse et se coucha dans un fourré.

Mais l'ânesse ne comprit pas la chose de la même manière et se mit à braire de contentement.

—Maudite ânesse, s'écria l'oncle Lucas, lui serrant la bouche dans ses mains; au même instant une autre ânesse répondit poliment à celle-ci.

—Me voilà bien! pensa le meunier. Le refrain qui dit: "Le plus grand des maux est d'avoir affaire à des bêtes" est bien vrai!

Disant ceci, il dirigea sa monture du côté opposé à celui où il avait entendu braire.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que la personne qui montait l'autre ânesse dut avoir autant de peur de l'oncle Lucas que l'oncle Lucas avait peur d'elle; car elle s'éloigna du chemin au galop.

(*A continuer*).

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à ... [illegible]

No ... LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, d'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, piège ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques où il est défendu de les tuer ou de les prendre, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Merton street comme il suit:

CANADA, FRANGEUL, mercredi, 26 septembre.
ST-LAURENT, Lacoenaes, mercredi, 3 octobre

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)....$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency, y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain." DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
au No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 20 Sept, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine....$30.
— Entrepont....25.
— Billet d'excursion 50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis

capitaine Wm. Hannover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 9 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de sept heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyageurs auront leur débarquement, à toutes les stations et aux Basses eaux.

C. M. SORIA.
2 juin—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi.

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville.

Le beau steamer
CAMELIA,

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai—1m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se rend à Vicksburg à la ligne Yazoo pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25 sept—5m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN;
7 sept— No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 sept—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi,

Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
remplaçant le ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine,
J. C. LEBLERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No de 22 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16 juillet—1an

HAGAN'S

Magnolia Balm

A FEW APPLICATIONS MAKE A

Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Heals and removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 53 Park Place, New York.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:—

De Brême — De la Nile-Orléans
Hannover.... 12 sept. environ 14 oct.
Frankfurt.... 10 oct. 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nile-Orléans;
Chambre....$150 en or. Entrepont....$35, en or
De la Nile-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents.
13 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

U. E. PAYNE,
Surintendant.
4déc—

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M.
9 heures	A. M.	10 heures	A. M.
10½ heures	A. M.	11½ heures	A. M.
Midi		1¼ heures	P. M.
2 heures	P. M.	2¼ heures	P. M.
3 heures	P. M.	3¼ heures	P. M.
4 heures	P. M.	4¼ heures	P. M.
5 heures	P. M.	5¼ heures	P. M.
6 heures	P. M.	6¼ heures	P. M.
7 heures	P. M.	7¼ heures	P. M.
8 heures	P. M.	8¼ heures	P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. — Arrivée.
Exprès....7.45 A. M. Exprès....9.00 A. M.
Exprès....5.00 P. M. Exprès....9.30 P. M.
Train d'agrément (Samedi seulement) 3.15 P. M. Train d'agrément (lundi seulement) 8.25 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
Surintendant.
21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART — ARRIVE
Express....7:45 A. M. Express....9:00 A. M.
Express....5:00 P. M. Express....9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)....3:15 P. M. Coast Train (Monday only)....8:25 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1er juin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS. — ARRIVÉES.
Express No 1..5:30 P M | Express No 2..10:20 A M
Express No 3..6:15 A M | Express No 4.. 8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et McComb City partent de la Nile-Orléans à 5h.30m P.M. le samedi, et à 7 h 20 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m et à 9 h 50 P. M. le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. M. 14 jy 77

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART. — ARRIVE.
Express No 1..5:30 PM | Express No 2..10:20 AM
Express No 3..6:15 AM | Express No 4.. 8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn); enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 5:30 PM Saturday, and 7:20 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. ja'y 15 77

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lebadieville et Lockport, sera transporté sur les bateaux à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points d'avance, tarifs, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Aucun fret ne sera reçu après l'heure du départ. [illegible]

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré au dépôt dans l'après-midi qui précède le départ. [illegible]

EXP. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au [illegible]
Il ne sera point reçu de frêt ou [illegible]

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAHOUT des ARABES, de DELANGRENIER de Paris,

DEPOTS: A la *Nouvelle-Orléans*, chez Mme DUCONGÉ, MORGIN, et MONTREUIL et Cie.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte mendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie....$188,068 51
Primes maritimes....29,315 95
Primes de rivières....81,924 85 — $299,308 81

Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues....$28,236 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie..$67,235 60
Pertes maritimes...7,285 41
Pertes de rivières...25,510 20 — $100,121 21

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,892 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72 — $40,125 86—$140,257 07

Profits bruts....$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir....$68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques....55,943 33 — 24,591 70
Prêts remboursables sur demande....$74,554 15
Argent....63,846 71 — $138,400 86
Bons de ville....72,065 00
Actions de banque et autres....73,415 63
Propriétés foncières....139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account....33,415 94

Total de l'actif....$581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37....Rue Carondelet....37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie....$229,593 60
Sur risques de rivières....200,960 28
Sur risques de mer....87,222 31—$567,787 19
En moins:
Primes non expirées, 1877..$89,330 00
Primes remboursées....9,487 27— 98,815 2
Montant net des primes....$468,961 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie....$100,297 27
" " de rivières....104,669
" " de mer....24,708 27— 676 73
Réassurance....21,194 03
Réfaction (rebate)....11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville....25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nile-Orléans....3,222 60
Dépenses générales brutes....39,849 44— 356,412 27
Balance....$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus....88,603 30
....$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, déduit actuellement....100,000 00
Bénéfice net....$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes....23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77....$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse....$319,082 45
Comptes en voie de recouvrement....21,114 11
Effets à recevoir, en garantie....465,537 60
Effets à recevoir pour primes....26,013 79
Actions de banques et autres actions....203,626 15
Bons de ville, d'Etat et autres bons....148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana....5,050 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association....5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans....2,500 00
Propriétés foncières....77,010 21
Total....$1,282,996 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans,

Signé, sous serment, devant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes....$ 914,997 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)....347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)....155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)....120,000 00
Autres bons et actions....41,424 94
Département des actions hypothécaires....776,280 16
Change étranger et change américain....$227,244 73
Monnaie courante et espèces....896,841 41 — 1,124,084 14
....$3,480,436 48

PASSIF
Dû aux déposants....$1,641,339 29
Dû à des banques et à des banquiers....181,355 58
Dividendes non payés....914 08
....1,823,498 95
Profits et pertes....$ 166,691 64
Capital....1,500,000 00 — $1,666,691 64
....$3,490,184 48

Attest— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.
Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice-Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Chas Chaffe,	B. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years and hopes the same [illegible] of the same.

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie....$111,953 66
Reçu pour primes de rivière....97,939 35
Reçu pour primes de mer....12,694 65
Primes non expirées le 31 août 1875....42,620 00 — $226,151
A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876....40,000 00
Primes remboursées....2,871 35
....42,871 35
Montant net des primes....$182,308 36
En moins:
Pertes par le feu....$22,132 37
Pertes sur les rivières....25,340 86
Pertes sur mer....2,535 73
Pertes non encore réglées....5,000 00
....$55,498 82
Réassurances....16,596 30
Réfaction (rebate) de 15 pour cent....8,379 54
Taxes et licences....6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs....30,187 25
Profits et Pertes....5,462 77
....66,625 63
En moins—l'intérêt....$4,969 89 $21,655 94 $67,154 76
Bénéfice net....$95,121 52

ACTIF.

Billets à recevoir pour primes et prêts sur garantie....$45,986 97
En caisse....14,377 08
Primes en voie de recouvrement....12,856 69
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc....$73,208 79
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 $58,208 79
Propriétés foncières....5,000 00
Billets par actions....101,996 85
Total....$238,119 16

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nile-Orléans, }

Juré, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle le 20 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein, et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $16,686 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aikes,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans,

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876....1868 03½
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs....1319 00
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876....6743 15
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept 1876....229 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes....112 54
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876....6003 63
Escompte de billets payés avant l'échéance....567 09
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la société....2415 34
Montant déduit d'installation....500 00
Commission....250 00
Terrain No 3, montant perdu sur la vente....2 93
Propriété foncière No 1, do....222 93
do 2, do....137 42
do 5, do....560 64
do 10, do....1909 23
do 12, do....244 23
do 15, do....19 95
Annotation du contrat No 54 au bureau des hypothèques....3 00
....12322 17½
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé....1752 77½
....14076 94½ 14076 94½

L'actif de la Société est comme suit:
ACTIF
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur....8991 0½
Encaisse: Propriétés foncières....6544 79
Balance en banque....22 73
Monnaie courante des Etats-Unis....425 75 470 48
Divers débiteurs....893 21
Installations....500 00 14490 25½
PASSIF
Actions payées en plein....2500 00
Scrip....2170 00
Dividende non réclamé....72 50
Effets payables....527 55
Divers créanciers....756 96
Surplus de l'actif....2812 77½ 14490 25½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.
17 oct—1m Mar18

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire

Gains....$213,424
Pertes payées....74,741
Bénéfice net....68,433

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
David Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet,

Et, le 6 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 20 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein seront payés au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation DE LA BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES,
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme....$1,048,025 44
Prêts sur demande....219,610 57
Bons des Etats-Unis....50,000 00
Autres Bons et valeurs....114,361 87
Change domestique et étranger....512,570 68
Immeubles....141,553 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent....2,250 80
Monnaie de papier....$679,018 00
Espèces....37,212 38
Chèques sur les autres banques....301,362 24—$1,017,583 64
....$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions....$500,000 00
Fonds d'excédant....25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent....44,382 18
Billets en circulation....45,000 00
Dividendes impayés....3,027 96
Dû aux déposants....$1,987,975 74
Dû à des Banques, et banquiers éloignés....146,594 60—$2,134,570 34
....$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid.
KAS. L. C. PUY, Caissier.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875....$2,779 21
Reçu dans l'année, pour quotités....1,726
" " " pour initiations....15
" " " pour intérêts sur les dépôts....119 14
....$4,631 35

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades....$ 311
Salaire du portier....32 50
Frais d'impression....53
Commission du percepteur....150
Comptes de gaz, &c....
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel....$599 37
Et un depuis....567 53 1,187 1,73 7
En caisse actuellement....$2,898 58

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts....$10,418 23
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année....$549
Pour le mobilier....358 65
Cie impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c....928 3
....1,925 86 10,418 23 2,898 5
Payé pour secours aux malades....758
Payé à la mort de membres....4,859 30 7,522 75
....$2,896 58

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875....54
Admis depuis lors....3
....57 membres.
Démissionnaires....5
Morts....
Expulsé....1 7
Actuellement sur la liste....50 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Conseil d'administration.

18juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876....$1,781 71
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....1,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....$1,830 [illegible]
Escompte billets payés avant l'échéance....[illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière....[illegible]
Bénéfice net....[illegible]
....$7,137 [illegible] $7,137

L'actif est:
Billets alors ensuellement garanti par première hypothèque et privilège de vendeur....$54,208 77½
Propriétés foncières....3,450 27
Comptant: A la banque nationale de l'Etat....$1,661 41
Currency des Etats-Unis....144 38 1,819 87½
Effets à recevoir....7,160 15
Divers débiteurs....590 77
Installations....1,000 00
Intérêt courant....[illegible]
....[illegible] 168,173
Actions payées en plein....77,150 00
Actions payées en partie....5,723 56
Scrip....1,530 00
Dividende No 1 non-réclamé....127 58
Effets à payer....[illegible]
Divers créanciers....[illegible]
Surplus de l'actif....13,679 [illegible] 168,173

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

au No 111 de la rue Gravier.

Assure contre les RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMBELADEN, Président.
CHAS. ENGELFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

[illegible]

DECLARE:

[illegible] sur le Capital payé, 15 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 3 pour cent.
[illegible] sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, R. Katz,	Louis Schneider,
Hans Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
A. Kastinger, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible]	G. E. Miller,
Geo. Schreck, J. Finke,	C. J. Nadim,
J. H. Schwartz, Chas. Engelfeld,	H. Pahlmann,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
L. Weissenbach, E. E. Gegrere,	F. Roder,
E. Wilkerson	

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE....$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt....$ 407,958 80
Pertes, dépenses, taxes, etc. $ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent....59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net....$ 71,203 39

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir....$398,580 73
Encaisse et primes en devoir recouvrement....156,698 43
....$555,298 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
S. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALOUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORRIS	SAM'L L. BOYD

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:
En caisse....$226 10
En banque....999 05

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société....$24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril....56 00
Propriété du tombeau et immeubles....450 00 $560 00
Total....$1,785 15

Etat actuel de la société:—Membres actifs, 20—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 1.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

Et une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande au Président ou au Secrétaire.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président [illegible]

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104....CANAL STREET....104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk....$361,296
On Marine Risks....24,479
On River Risks....25,697
Total Premiums....411,449
Less Unearned Premiums....118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877..$293334 82
Losses paid:
On Fire Risks....$117,887 98
On Marine Risks....17,052 50
On River Risks....3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst 28,093 28
Reinsurances and return Premiums....16,194 03 183,214 66
Profit....$110,020 16

The Company have the following assets—
Real Estate....$289,079 49
City Bonds....110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds....169,235 56
Notes secured by mortgage....214,042 06
Notes secured by pledge....42,307
Bills receivable....75,164
Premium in course of collection....49,587
Cash on hand....77,007
....1,026,344 23

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu....$228,940 09
Primes sur les risques de mer....2,479 75
Primes sur les risques de rivières....39,696 93
Total des Primes....$421,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirés....$107,976 06
Primes remboursées....1,302 82 — 109,279
Primes nettes acquises....$311,84
A ajouter:
Intérêts....8,485 51
Profits et pertes....6,076 00 — 15,561
....7,407 58
Pertes payées
Sur les risques du feu....$ 97,741 74
Sur les risques de mer....22,062 95
Sur les risques de rivière....10,896 19
Pertes en litige....3,145 34
Pertes non ajustées et ajustées et non échues....48,465 82
....182,212 44
Réassurance....14,066 2
Réfaction (rebate)....25,542 5
Commissions d'agences....25,391
Dépenses d'agences....4,305 01
Taxes et licenses....7,837 35
Dépenses de bureau....27,004 59
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c....6,629 61
....[illegible]
Bénéfice net....$ 22,098

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank....$ 47,537
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat....22,078
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe....21,88
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $27,982 94, évalués à....25,497
Effets à recevoir pour primes....
Prêts sur hypothèques....123,914
Prêts sur nantissements....14,906
Effets à recevoir....17,311 5
Bons....55,312 5
Actions....26,137 9
Primes en voie de recouvrement....42,014 25
Propriétés foncières....74,882 5
Dû par divers....6,454 17
Bons des Etats-Unis....19,925 56
Total....$[illegible],217

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30)....$295,650 00
Effets à payer....18,686 66
Dividendes non réclamés....1,802 06
Primes sur risques non expirés....107,978 06
Pertes non réglées....51,611 16
Dû à divers....5,817 95
Fonds de réserve....15,694 06 — 500,21
Surplus....$22,098 0

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la et à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie....$70,980 15
Primes de rivières....11,083 36
Primes de mer....5,972 44
....$88,035 93
Moins rimes rendues....751 99
....$87,283 98
Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu....$33,029 67
Pertes de rivières....7,190 64
Pertes maritimes....8,575 49
....$48,795 75
Réassurances....2,567 84
Loyer....1,500 00
Taxes....910 00
Escompte (Rebate)....6,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt....10,786 63
Réservé pour risques non terminés....15,000 00
....$85,577 50

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement....$9,953 37
Prêts garantis par hypothèque....16,250 00
Billets à recevoir pour primes....5,229 28
Stock, bons et autres effets....144,071 75
Propriété foncière....11,967 80
Primes en voie de collection....16,407 06
Argent en caisse....9,324 95
....$214,202 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire;

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans,
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

16mai—1sem, 11 p sem

Hibernia National Bank.—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourniss et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
ADAM THOMSON	

THE NEW ORLEANS BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.

OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET.

Rates of subscription: 1 year, $12; half-year, [illegible]

Price of the Paper—5 cents [illegible]

Weekly—Per annum, [illegible]

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
KNICKERBOCKER,
Kemble commander,

Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Thursday, Sept. 20, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $30.
Steerage — 25.
Excursion tickets 50.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums....$188,068 51
Marine premiums....29,315 95
River premiums....81,924 85 — $299,308
Earned premiums, less re-insurance and return premiums....$ 228,236
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses....$67,325 60
Marine losses....7,285 41
River losses....25,510 20 — $100,121 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc....11766 72 — $40,125 86 — $140,257 07
Gross profits....$ 87,978 00

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable....$68,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,943 33 — $ 24,591 70
Loan on Call....$74,554 15
Cash....63,846 71 — $ 138,400 86
City Bonds....72,065 00
Bank and other Stocks....73,415 63
Real Estate....139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account....33,415 94
Total asset....$581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. K. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums....[illegible]
Marine premiums....[illegible]
River premiums....[illegible]
Total amount of premiums....[illegible]
Less unearned and return premiums....[illegible]
Net earned premiums....[illegible]
Add interest and discount....[illegible]
....$456,422 [illegible]
Deduct—
Fire losses....$[illegible],452 74
Marine losses....[illegible]
River losses....24,746 85
Net losses....$[illegible],282 44
Reinsurances....$16,887 05
Rebate....46,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes....52,520 33
....217,409 65
....$204,271 09
Reserve for unsettled claims....25,000 00
....$229,271
Net profits for 1876....$[illegible],156 [illegible]

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value.

Real estate....$118,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks....156,200 9
Bills receivable (premiums)....11,756 24
First mortgage notes and pledge notes....186,786 06
Cash in bank....84,976 69
Premiums in course of collection....47,253 92
Amounts due by insurance companies....5,307 81
....$574,415 8

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARKSCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on, and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouta,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 1er mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes....$775,441 11
Actions, bons et hypothèques....240,104 [illegible]
Propriétés foncières....52,000 00
Caveaux des safe deposits....50,000 00
Dépenses et taxes payées....5,581 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés....4,740 72
Change américain....64,668 87
Echange pour le Clearing House....$51,694 32
Or....11,154 50
Papier-monnaie....162,111 50 $224,960 32
....1,411,045 95

PASSIF.

Capital nouveau....$250,000
do ancien....150,000 400,000 00
Surplus....16,000 00
D'autres bénéfices non-partagés....36,842 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés....97,994 [illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)....445,582 [illegible]
do (département des épargnes)....[illegible]
Certificats dits time certificates....[illegible]
....1,411,045 95

J. [illegible] que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON,
Caissier.